

DISPOSITIF DE SÉCURITÉ DES FÊTES DE LA MADELEINE 2017

Ce qu'il faut savoir !

MISE EN PLACE D'UN PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ DES FÊTES

Un périmètre de sécurité autour des fêtes de la Madeleine a été défini par la préfecture des Landes et la mairie de Mont de Marsan à l'intérieur duquel les mouvements des personnes et des véhicules seront étroitement surveillés. Il sera mis en place du 19 au 23 juillet.

Les règles à l'intérieur de ce périmètre qui comprendra 28 points d'entrée surveillés, dont 16 pour les piétons :

- Liberté de circulation des piétons
- Interdiction de circuler à vélo, en deux-roues motorisé et en voiture à partir de 11h
- Surveillance visuelle par des agents de sécurité et fouille des sacs possible
- Pose de blocs de béton et de barrières métalliques sur les voies d'accès, afin d'empêcher toute intrusion de véhicule lancé à grande vitesse
- De 8h à 11h : les riverains, professionnels et service de livraison seront autorisés à circuler en voiture avec laissez-passer délivré par les services techniques de la ville (rue du Maréchal-Bosquet)
- A partir de 11h du matin : interdiction de stationner sur la voie publique sous peine de mise en fourrière de son véhicule.
- Gestion des urgences : un équipage de la police nationale prendra en charge les véhicules ou les personnes désirant y pénétrer

LES REGLES DE STATIONNEMENT PENDANT LES FÊTES

- Pour les riverains des fêtes qui ne possèdent pas de place de parking privée et les personnes à mobilité réduite : mise à disposition, par les services techniques, de places de stationnement dans les parkings (dans la limite des places disponibles) :
 - Midou & Saint-Roch situés dans le périmètre de sécurité
 - Terrasses du Midou situé hors périmètre
- Les parkings du Midou et de Saint-Roch resteront ouverts de 8h à 18h avec laissez-passer, pour :
 - les riverains
 - les personnes à mobilité réduite
 - les abonnés de ces parkings
- Les professionnels devront stationner hors du périmètre de sécurité.

MOYENS DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE DES FÊTES

Le PC Fêtes

- Situé dans les locaux du commissariat de police
- Regroupe tous les acteurs de la sécurité et des secours.
- Fonctionne durant les 5 nuits de fête :
 - à partir de 18 h pour la sécurité publique
 - de 21h à 5h du matin pour les secours à personne

La vidéoprotection

- 26 caméras positionnées sur l'ensemble du périmètre de sécurité (2016 : 17)
- Axes principaux : arènes, place Charles-de-Gaulle, mairie, rue du Maréchal-Bosquet, boulevard Sadi-Carnot...
- Mise en place du dispositif de vidéoprotection des CRS dénommé SARISE :
déploiement de 9 caméras haute-définition avec vision à 360° en temps réel. Retransmission des images au PC fêtes.

PRESENCES POLICIERES ET MILITAIRES

400 personnels (État, ville, services de secours, gardiens de sécurité privés) assureront, chaque jour, la sécurité des fêtes (soit 2000 sur les 5 jours). Détails :

- Des militaires du dispositif « Sentinelle » présents du vendredi au dimanche inclu.
Patrouilles à l'extérieur du périmètre des fêtes. Mission de surveillance du pôle multimodal et des principaux axes routiers.
- Deux Compagnies Républicaines de Sécurité (CRS) de 22h à 6h
- La police municipale :
surveillance des activités diurnes y compris les spectacles taurins, escorte des «figuras», mise en place éventuelle de barrages de fouilles à proximité des arènes, à la demande du DDS (Direction départementale de la sécurité publique)
- En renfort :
 - le service des Douanes de Bayonne,
 - des policiers de Dax
 - des motards CRS de la région Nouvelle-Aquitaine
 - la gendarmerie départementale
 - la police ferroviaire

DISPOSITIF DE SECOURS A PERSONNES (80 personnes/jours)

- Présence du SDIS et du SAMU (2 médecins régulateurs) au PC fêtes.
- Gestion du « Point repos » à Saint-Roch et des spectacles taurins par les associations de la protection civile et de la Croix-rouge. Présence pendant les 5 nuits de fête.

CAMPING UNIQUE

- Suppression des campings du quai Silguy et de la plaine des jeux
- Un camping unique sur le plateau du château de Nahuques
 - Gardienné 24/24h du vendredi 21 juillet à 10h au dimanche 23 juillet à 16h
 - Consommation d'alcool interdite